

Date de révision 27-mars-2026

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 60953
Numéro du fiche de données de sécurité 60953
Nom du produit WANNATE HT-90BS PLUS

Autres moyens d'identification

UFI GYS0-M0J0-Y00X-JGNP

Substance pure/mélange Mélange

Contient HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE OLIGOMERS ISOCYANURATE TYPE; n-BUTYL ACETATE ; SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fabrication de polymères d'uréthane
Composant isocyanate pour polyuréthanes.
Adhésifs
Liant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 1	
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE OLIGOMERS ISOCYANURATE TYPE; n-BUTYL ACETATE ; SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 4.9 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**2.3. Autres dangers**

Provoque une légère irritation cutanée.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE OLIGOMERS ISOCYANURATE TYPE -	90 - 100%	Aucune donnée disponible	931-274-8	Aquatic Chronic 3 (H412) Acute Tox. 4 (H332) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)	-	-	-
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	0 - 10%	01-211948549 3-29-XXXX	204-658-1 (607-025-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336) (EUH066)	-	-	-
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC 64742-95-6	0 - 10%	01-211948677 3-24-XXXX	265-199-0	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336)	-	-	-
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE 822-06-0	0 - 10%	01-211945757 1-37-XXXX	212-485-8	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) Acute Tox. 3 (H331)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3Y

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Matériau de récipient/équipement adapté: acier inoxydable. Acier. Matériau de récipient/équipement non adapté: cuivre. Alliages de cuivre. Conteneurs galvanisés.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	STEL: 723 mg/m ³ STEL: 150 ppm TWA: 241 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 200 ppm STEL: 966 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 723 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE OLIGOMERS ISOCYANURATE TYPE -	-	-	0.5 mg/m ³ [5] [6]
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	-	11 mg/kg [4] [6] 11 mg/kg [4] [7]	300 mg/m ³ [4] [6] 300 mg/m ³ [5] [6] 600 mg/m ³ [4] [7] 600 mg/m ³ [5] [7]
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC 64742-95-6	-	-	1100 mg/m ³ [5] [7]
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE 822-06-0	-	-	0.07 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	2 mg/kg [4] [6] 2 mg/kg [4] [7]	6 mg/kg [4] [6] 6 mg/kg [4] [7]	35.7 mg/m ³ [4] [6] 35.7 mg/m ³ [5] [6] 300 mg/m ³ [4] [7] 300 mg/m ³ [5] [7]
SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC 64742-95-6	-	-	640 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE OLIGOMERS ISOCYANURATE TYPE -	0.127 mg/l	-	0.0127 mg/l	-	-
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	0.18 mg/L	0.36 mg/L	0.018 mg/L	-	-
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE 822-06-0	>0.0774 mg/l	-	>0.00774 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE OLIGOMERS ISOCYANURATE TYPE -	266700 mg/kg	26670 mg/kg	-	53182 mg/kg	38.3 mg/l
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	0.981 mg/kg	0.098 mg/kg	35.6 mg/L	0.09 mg/kg	-
HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE	>0.01334 mg/kg	>0.001334 mg/kg	-	>0.0026 mg/kg	8.42 mg/l

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
822-06-0					

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Selon EN 16321-1.

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle Gants néoprène	0.5 mm	> 480.0 minutes
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	0.35 mm	> 480.0 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Type AP2.

Remarques générales en matière d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Aucune information disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucune information disponible.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

Limites supérieures**d'inflammabilité ou d'explosivité****Limites inférieures****d'inflammabilité ou d'explosivité**

Point d'éclair	56.0 °C	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	350.0 650.0 mPa s	@ 25.0 °C.
Hydrosolubilité	Insoluble in water	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.13	25.0 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur excessive. Protéger de l'humidité. Exposition à la lumière.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Eau. Alcools. Amines. Agents comburants forts. Bases fortes.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).
---------------------------	--

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact oculaire	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.
Ingestion	Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (inhalation-gaz)	5,000.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	12.20 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	1.667 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 4.9 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
n-BUTYL ACETATE	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Semblable à OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE 406	Souris	Cutané(e)	Non classé
OCDE 406	Cobaye	Cutané(e)	Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
	in vivo	Négatif

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 416	Rat	Non classé
OCDE 414	Rat	Non classé

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
EPA OTS 798.2650	Rat	Oral(e)	196 mg/kg pc/jour	90 jours	NOAEL Non classé
EPA OTS 798.2450	Rat	Inhalation Vapeurs	2.4 mg/l/6 h/jour	90 jours	CSENO Non classé
		Cutané(e)			L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Semblable à OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	CL50	18 mg/L	96 heures	Nocif pour les organismes aquatiques
Semblable à OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Crustacés	CE50	44 mg/L	48 heures	Nocif pour les organismes aquatiques
Extrapolations OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CEr50	> 100 mg/L	72 heures	Non classé
ECOSAR	Poisson	NOEC	> 1 mg/L		Non classé
Extrapolations OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Crustacés	NOEC	> 1 mg/L	21 jours	Non classé
Extrapolations OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	NOEC	> 1 mg/L	72 heures	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

n-BUTYL ACETATE (123-86-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	83% Biodégradation	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
--------------	------------------------

n-BUTYL ACETATE	2.3
-----------------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol insoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
n-BUTYL ACETATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales A3
 Code ERG 3L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 223, 955
 N° d'urgence F-E, S-E
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
 Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales Aucun(e)
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
n-BUTYL ACETATE 123-86-4	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Date de révision 27-mars-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité